

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Présents :

BRESSAC Isabelle	CORNET Olivier	LASSERRE Christian
LEFEBVRE Patrick	FILHOS Francis	MASSIP Cyril
MESTRE Christophe	ROUSSET Vanessa	VIGNES Stéphane
VILA Marie	ZIMMERMANN Diane	

Procuration :

DA SILVA Corinne à LEFEBVRE Patrick / COUDOURNAC Sonia à CORNET Olivier

Absents:

BENAC Jean Pierre / COUDOURNAC Sonia / DA SILVA Corinne / MASCARAS Eric

Secrétaire de séance :

BRESSAC Isabelle

Rappel réglementation en vigueur

Modification du formalisme du règlement des procès-verbaux de séance du conseil municipal.

La signature n'appartient à présent qu'au maire et à la secrétaire.

Le procès-verbal est arrêté en début de séance.

Pour le vote des délibérations, il convient de préciser le choix :

- **Scrutin public**
A mains levées
Nom des votants et sens de leur vote
Teneur des délibérations au cours de la séance
- **Scrutin privé**
A la demande d'un tiers des membres présents
- **Publicité**
Le procès-verbal est publié sur le site internet de la mairie et affiché à l'accueil

PROCES VERBAL DES 17 FEVRIER 2023

Le procès-verbal du 17 février n'ayant pas été transmis dans les temps impartis, son approbation est reportée à la prochaine séance.

ETAT DE TRESORERIE

Période du 18 février au 17 avril 2023

Emprunts en euros	22 729.96 €
Achat prestations de services	8 628.62 €
Energie, électricité	10 692.79 €
Carburant	225.67 €
Fournitures de petit équipement	78.14 €
Médiathèque	663.87 €
Contrat de prestation de services	980.63 €
Terrains	89.10 €
Maintenance	925.82 €
Multirisques	384.35 €
Publicité publications relations publiques	2 312.58 €
Frais d'affranchissement et télécommunications	676.49 €
Services bancaires	0.68 €
Concours divers	110.00 €
Impôts taxes	572.59 €
Personnel titulaire	15 848.66 €
Personnel non titulaire	10 677.30 €
Charges de sécurité sociale et prévoyance	12 300.31€
Autres charges sociales	1.49 €
Indemnités de fonction	4 987.34 €
Cotisations de retraite	312.96 €
Services incendie	1 770.00 €
Autres contributions	6 338.72 €
Autres charges de gestion courante	0.19 €
Intérêts réglés à l'échéance	15 242.66 €
TOTAL DES DEPENSES	116 550.92 €
TOTAL DES RECETTES	77 766.82 €
ETAT DE TRESORERIE	<u>194 588.00 €</u>

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par le comptable public est conforme au centime près au compte administratif effectué par la commune.

Après délibération, le compte de gestion est approuvé au scrutin public à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil afin de laisser à la conseillère municipale la plus âgée la faculté de proposer le vote du compte administratif.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	722 333,15	G	761 297,72
	Section d'investissement	B	389 950,01	H	468 035,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	121 671,26
	Report en section d'investissement (001)	D	40 111,40	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 152 394,56	= G+H+I+J	1 351 004,05
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	722 333,15	= G+I+K	882 968,98
	Section d'investissement	= B+D+F	430 061,41	= H+J+L	468 035,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 152 394,56	= G+H+I+J+K+L	1 351 004,05

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	200 743,00	129 067,03		71 675,97
60611	Eau et assainissement	2 000,00	1 902,46		97,56
60612	Energie - Electricité	32 000,00	29 579,97		2 420,03
60622	Carburants	2 500,00	2 932,97		-432,97
60623	Alimentations	100,00			100,00
60624	Produits de traitement	200,00			200,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	1 604,02		395,98
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	4 405,88		-1 905,88
60633	Fournitures de voirie	43 026,00			43 026,00
60636	Vêtements de travail	400,00	513,88		-113,88
6064	Fournitures administratives	1 200,00	1 541,43		-341,43
6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèque,	1 000,00	561,36		438,66
6067	Fournitures scolaires	1 300,00	1 294,15		5,85
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	373,82		626,18
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	15 384,67		4 615,33
6132	Locations immobilières	250,00	200,00		50,00
6135	Locations mobilières	150,00	422,40		-272,40
61521	Terrains	800,00	754,10		45,90
615221	Bâtiments publics	9 000,00	13 404,65		-4 404,65
615231	Voies	200,00	1 680,00		-1 480,00
615232	Réseaux		235,20		-235,20
61551	Matériel roulant	3 000,00	1 651,27		1 348,73
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	255,48		744,51
6156	Maintenance	9 016,00	10 988,28		-1 972,28
6161	Multirisques	28 956,00	5 378,02		23 577,98
617	Etudes et recherches	350,00	1 305,60		-955,60
6184	Versements à des organismes de form	500,00			500,00
6188	Autres frais divers	300,00			300,00
6226	Honoraires		150,00		-150,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00			1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00	3 051,36		448,64
6236	Catalogues et imprimés	300,00	1 170,60		-870,60
6247	Transports collectifs	250,00	711,96		-461,96
6256	Missions	312,00			312,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	762,26		-362,26
6262	Frais de télécommunications	3 800,00	3 351,18		448,81
627	Services bancaires et assimilés		4,07		-4,07
6281	Concours divers (cotisations...)	1 350,00	1 234,48		115,52
6284	Redevances pour services rendus	557,00	1 414,00		-857,00
6288	Autres services extérieurs	23 526,00	18 510,50		5 015,50
63512	Taxes foncières	2 500,00	2 128,00		372,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	213,00		287,00

012	Charges de personnel et frais assim	260 060,00	259 826,06		231,94
0218	Autres personnel extérieur	23 400,00	27 897,79		-4 497,79
0332	Cotisations versées au FNAL	115,00	123,56		-8,56
0336	Cotisations au centre national et CNFP	2 114,00	2 532,81		-418,81
0338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés su	320,00	370,66		-50,66
0411	Personnel titulaire	107 161,00	100 448,47		6 712,53
0413	Personnel non titulaire	55 166,00	55 834,56		-668,56
0415	Indemnité inflation		600,00		-600,00
04168	Autres emplois d'insertion	1 060,00	1 060,00		
0451	Cotisations à l'URSSAF	25 828,00	26 945,76		-1 117,76
0453	Cotisations aux caisses de retraite	31 205,00	28 033,89		3 171,11

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
0454	Cotisations aux ASSEDIC	2 200,00	1 946,42		253,58
0455	Cotisations pour assurance du personne	10 314,00	11 661,72		-1 247,72
0456	Versement au FNC du supplément fam	1 117,00	2 224,00		-1 107,00
0475	Médecine du travail, pharmacie	60,00	248,40		-188,40
014	Atténuations de produits	10 963,00	10 963,00		
739221	FNGIR	10 963,00	10 963,00		
65	Autres charges de gestion courante	104 116,00	97 113,22		7 004,78
0531	Indemnités	26 668,00	29 301,06		-2 633,06
0533	Cotisations de retraite	1 250,00	1 230,66		19,34
0553	Service d'incendie		1 665,00		-1 665,00
05541	Contrib. Fonds compens. charges ter		950,00		-950,00
05548	Autres contributions	65 000,00	54 914,28		10 085,72
0558	Autres contributions obligatoires	1 200,00			1 200,00
0574	Subv. fonct. aux asso. & autres pers. de d	10 000,00	9 050,00		950,00
05888	Autres		2,22		-2,22
656	Frais de fonctionnement des groupe				
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		575 884,00	496 971,31	0,00	78 912,69
66	Charges financières (b)	33 332,00	33 331,84		0,16
06111	Intérêts réglés à l'échéance	33 332,00	33 331,84		0,16
67	Charges exceptionnelles (c)				
68	Dotations provisions semi-budgétaire	41,00	30,00		11,00
0817	Dot. aux prov. pour dépré. des actifs c	41,00	30,00		11,00
022	Dépenses imprévues (e)	14 325,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		623 582,00	530 333,15	0,00	93 248,85

023	Virement à la section d'investissement	206 156,26			
042 (4.5.6)	Opérations d'ordre de transfert ent		192 000,00		-192 000,00
675	Valeurs comptables des immobilitati		107 473,47		-107 473,47
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. e		84 526,53		-84 526,53
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		206 156,26	192 000,00	0,00	14 156,26
043 (7)	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		206 156,26	192 000,00	0,00	14 156,26

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		829 738,26	722 333,15	0,00	107 405,11
--	--	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

Observation :

C. MASSIP fait remarquer que le prêt de 100 000 € a été encaissé et non utilisé. A défaut de cet encaissement, le budget serait juste en équilibre. La marge de manœuvre est faible.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve au scrutin public à la majorité des membres présents, le compte administratif 2022 tel que présenté

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	58 058,00	71 693,99		-13 635,99
6419	Remboursements sur rémunérations d	58 058,00	71 693,99		13 635,99
70	Produits des services, domaine et	21 499,00	18 047,94		3 451,06
70311	Concession dans les cimetières (prod	735,00	600,00		135,00
70323	Redevance d'occupation du dom. publ	2 255,00	1 241,00		1 014,00
70328	Autres droits de stationnement et de l	600,00	270,00		330,00
70811	Redevance d'enlèvement des ordures m	370,00	183,00		187,00
7082	Redevances & droits des serv. à cara	30,00			30,00
7087	Redov.&droits des serv.péri scolaire	14 509,00	14 300,87		208,13
70878	par d'autres redevables	3 000,00	1 453,07		1 546,93
73	Impôts et taxes	218 105,00	238 732,00		-20 627,00
73111	Impôts directs locaux	198 300,00	207 036,00		10 736,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des en	5 683,00	5 683,00		
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises d	15 922,00	16 648,00		726,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		1 161,00		-1 161,00
73223	Fds de péréquation des ress com et i		8 002,00		-8 002,00
74	Dotations, subventions et participi	129 934,00	171 165,24		-41 231,24
7411	Dotation forfaitaire	1 272,00	1 275,00		-3,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 492,00	12 353,00		139,00
74127	Dotation nationale de péréquation	780,00	936,00		-156,00
742	Dotations aux élus locaux	3 000,00	3 031,00		31,00
74718	Autres		447,62		447,62
7482	Compens perte taxe ad.aux droits mut		30 116,39		30 116,39
74833	Etat. Compens au litre contrib.écoult	53 998,00	1 485,00		52 513,00
74834	Etat. Compens au litre exonérations la	57 842,00	110 155,00		52 513,00
74835	Etat. Compens au litre exonérations la		9 040,00		-9 040,00
7488	Autres attributions et participations	750,00	2 326,23		-1 576,23
75	Autres produits de gestion couran	107 785,00	62 519,52		45 265,48
752	Revenus des immeubles	14 264,00	18 432,62		-4 168,62
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique		751,75		751,75
7588	Autres produits divers de gestion coura	93 501,00	43 335,15		50 165,85
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		535 381,00	562 158,69	0,00	-26 777,69
76	Produits financiers (b)		4,61		-4,61
761	Produits de participations		0,28		-0,28
764	Revenus des valeurs mobilières de pt		4,33		-4,33
77	Produits exceptionnels (c)	172 686,00	199 134,42		-26 448,42
773	Mandats annulés ou atteints échéanc		6 982,00		6 982,00
775	Produits des cessions d'immobilisatio		192 000,00		-192 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	172 686,00	172,42		172 513,58
78 (2)	Reprises provisions semi-budgeta				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		708 067,00	761 297,72	0,00	-53 230,72

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		708 067,00	761 297,72	0,00	-53 230,72

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (hors	58 065,00	52 040,47		6 024,53
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisatio	2 000,00			2 000,00
2031	Frais d'études	53 065,00	50 536,18		2 469,82
2033	Frais d'insertion	3 000,00	1 174,09		1 825,91
2051	Concessions et droits similaires		271,20		-271,20
204	Subventions d'équipement versées (
21	Immobilisations corporelles (hors o	294 052,00	294 051,82		0,18
2111	Terrains nus	212 601,00	72 460,00		140 141,00
2112	Terrains de voirie	45 000,00	15 850,00		29 150,00
2115	Terrains bâtis		153 275,23		-153 275,23
2128	Autres agencements et aménagement	5 000,00			5 000,00
21312	Bâtiments scolaires	275,00			275,00
2138	Autres constructions	6 000,00			6 000,00
2152	Installations de voirie		47 640,00		-47 640,00
2158	Autres install., matériel et outillage tec	21 400,00	1 324,99		20 075,01
2183	Matériel de bureau et matériel informa	3 776,00	3 501,60		274,40
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
Total des dépenses d'équipement		352 117,00	346 092,29	0,00	6 024,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 111,40			40 111,40
1068	Excédents de fonctionnement capita	40 111,40			40 111,40
13	Subventions d'investissement reçu	30 000,00			30 000,00
1312	Régions	30 000,00			30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	43 866,00	43 857,72		8,28
1641	Emprunts en euros	43 866,00	43 857,72		8,28
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		113 977,40	43 857,72	0,00	70 119,68

Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	466 094,40	389 950,01	0,00	76 144,39
040 Opération d'ordre transfert entre se				
041 (7) Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	466 094,40	389 950,01	0,00	76 144,39

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçu	72 000,00	72 155,00		-155,00
1317	Budget communautaire et fonds stru	27 000,00			27 000,00
1321	Etats et établissements nationaux	45 000,00	47 576,00		-2 576,00
1323	Départements		489,00		-489,00
1328	Autres		24 120,00		-24 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées (af 1)	129 209,14	100 000,00		29 209,14
1641	Emprunts en euros	129 209,14	100 000,00		29 209,14
20	Immobilisations incorporelles (af 2)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement (sauf 138)	201 209,14	172 155,00	0,00	29 054,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 052,40	43 880,07		3 172,33
10222	FCTVA	2 941,00	768,46		2 172,54
10228	Taxe d'aménagement	4 000,00	3 000,21		999,79
1068	Excédents de fonctionnement capita	40 111,40	40 111,40		
138	Autres subv. d'inv. non transférabl	51 788,00	60 000,00		-8 212,00
1383	Départements	51 788,00	60 000,00		-8 212,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
	Total des recettes financières	98 840,40	103 880,07	0,00	-5 039,67
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	300 049,54	276 035,07	0,00	24 014,47

021	Virement de la section de fonctionn	206 156,26			
040 (1.4)	Opérations d'ordre de transfert		192 000,00		-192 000,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'		84 526,53		-84 526,53
2111	Terrains nus		72 000,00		-72 000,00
2115	Terrains bâtis		35 473,47		-35 473,47
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		206 156,26	192 000,00	0,00	14 156,26
041 (5)	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		206 156,26	192 000,00	0,00	14 156,26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		506 205,80	468 035,07	0,00	38 170,73

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 964,57
- un excédent reporté de :	121 671,26
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	160 635,83
- un excédent d'investissement de :	37 973,66
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	37 973,66

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	160 635,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	160 635,83
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	37 973,66

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve au scrutin public à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat tel que présenté.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	174 162,83		174 162,83	0,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	76 950,00		76 950,00	0,0
6042 - Achats prest. de serv. (autres que terrains à amén.)	20 800,00		20 800,00	0,0
00611 - Eau et assainissement	2 200,00		2 200,00	0,0
00612 - Energie - Electricité	39 000,00		39 000,00	0,0
00622 - Carburants	3 500,00		3 500,00	0,0
00623 - Alimentation	100,00		100,00	0,0
00624 - Produits de traitement	200,00		200,00	0,0
00631 - Fournitures d'entretien	2 000,00		2 000,00	0,0
00632 - Fournitures de petit équipement	4 000,00		4 000,00	0,0
00633 - Fournitures de voirie	400,00		400,00	0,0
00636 - Vêtements de travail	1 000,00		1 000,00	0,0
0064 - Fournitures administratives	2 000,00		2 000,00	0,0
0065 - Livres, disques, cassettes (bibliothèque, médiathèque)	500,00		500,00	0,0
0067 - Fournitures scolaires	1 300,00		1 300,00	0,0
0068 - Autres matières et fournitures	150,00		150,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	81 532,83		81 532,83	0,0
611 - Contrats de prestations de services	20 000,00		20 000,00	0,0
613 - Locations	800,00		800,00	0,0
01521 - Terrains	2 300,00		2 300,00	0,0
015221 - Bâtiments publics	9 822,83		9 822,83	0,0
015231 - Voiries	1 000,00		1 000,00	0,0
01551 - Matériel roulant	3 000,00		3 000,00	0,0
01558 - Autres biens mobiliers	2 000,00		2 000,00	0,0
0150 - Maintenance	10 050,00		10 050,00	0,0
0161 - Multirisques	30 375,00		30 375,00	0,0
017 - Etudes et recherches	1 500,00		1 500,00	0,0
018 - Divers	885,00		885,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 780,00		12 780,00	0,0
022 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 500,00		1 500,00	0,0
023 - Publicité, publications, relations publiques	4 000,00		4 000,00	0,0
024 - Transport de biens et transports collectifs	700,00		700,00	0,0
025 - Déplacements et missions	100,00		100,00	0,0
026 - Frais postaux et frais de télécommunications	4 500,00		4 500,00	0,0
0281 - Concours divers (cotisations...)	1 380,00		1 380,00	0,0
0284 - Redevance pour services rendus	600,00		600,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 900,00		2 900,00	0,0
035 - Autres impôts, taxes et vers. assimilés (admin. impôts)	2 900,00		2 900,00	0,0

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	250 000,00		250 000,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00		20 000,00	0,0
0218 - Autre personnel extérieur	20 000,00		20 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 400,00		3 400,00	0,0
633 - Impôts, taxes & vers. ass. sur rémun. (autres organ.)	3 400,00		3 400,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	227 500,00		227 500,00	0,0
6411 - Personnel titulaire	100 000,00		100 000,00	0,0
6413 - Personnel non titulaire	65 000,00		65 000,00	0,0
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	61 000,00		61 000,00	0,0
6470 - Autres charges sociales	1 500,00		1 500,00	0,0
014 - Atténuations de produits	10 963,00		10 963,00	0,0
738221 - FNGIR	10 963,00		10 963,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	105 833,00		105 833,00	0,0
65311 - Indemnités de fonction	29 528,00		29 528,00	0,0
65313 - Cotisations de retraite	1 255,00		1 255,00	0,0
6553 - Service d'incendie	5 309,00		5 309,00	0,0
65588 - Autres contributions	62 691,00		62 691,00	0,0
65748 - Autres personnes de droit privé	7 050,00		7 050,00	0,0
66 - Charges financières	40 000,00		40 000,00	0,0
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00		40 000,00	0,0
69 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	500,00		500,00	0,0
691 - Dot. aux amort. & aux provisions-charges de fonct.	500,00		500,00	0,0
Total dépenses réelles	562 358,83		562 358,83	0,0

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la sect. d'investissement	120 000,00		120 000,00	0,0
Total dépenses d'ordre	120 000,00		120 000,00	0,0

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	702 358,83		702 358,83	0,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	22 493,00		22 493,00	0,0
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	480,00		480,00	0,0
70312 - Redevances funéraires	960,00		960,00	0,0
7032 - Droits permis de stationnement et de location	2 735,00		2 735,00	0,0
70810 - Redevances d'enlèvement des ordures & des déchets	183,00		183,00	0,0
7085 - Redevances & droits des services à caractère social	150,00		150,00	0,0
7087 - Redev. & droits des serv. péni.-scolaire & enseignement	16 485,00		16 485,00	0,0
70878 - par des tiers	1 500,00		1 500,00	0,0
73 - Impositions directes	239 910,00		239 910,00	0,0
73111 - Impôts directs locaux	217 606,00		217 606,00	0,0
73112 - Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises	4 939,00		4 939,00	0,0
73114 - Impositions forfaitaires sur entreprises de réseau	17 365,00		17 365,00	0,0
74 - Dotations et participations	156 107,00		156 107,00	0,0
74111 - Dotation forfaitaire des communes	17 529,00		17 529,00	0,0
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	13 971,00		13 971,00	0,0
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	905,00		905,00	0,0
742 - Dotations aux élus locaux	3 284,00		3 284,00	0,0
74832 - Etat-Compens. au titre contrib. écon. territ. CVAE & CFE	55 061,00		55 061,00	0,0
74833 - Etat-Compens. au titre exonérations taxes foncières	61 625,00		61 625,00	0,0
7488 - Autres attributions et participations	700,00		700,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	68 117,00		68 117,00	0,0
752 - Revenus des immeubles	16 450,00		16 450,00	0,0
7588 - Autres produits divers de gestion courante	51 667,00		51 667,00	0,0
77 - Produits spécifiques	96,00		96,00	0,0
773 - Mandats annulés ou atteints d'échéance quadriennale	96,00		96,00	0,0
013 - Atténuations de charges	55 000,00		55 000,00	0,0
8419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	55 000,00		55 000,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	160 635,83		160 635,83	0,0
Total recettes réelles	702 358,83		702 358,83	0,0

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	702 358,83		702 358,83	0,0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
16 - Emprunts et dettes assimilés	50 000,00		50 000,00	0,0
1641 - Emprunts en euros	50 000,00		50 000,00	0,0
20 - Immobilisations incorporelles	54 000,00		54 000,00	0,0
202 - Frais études, étab. Modif. Et rév. doc. Urban.	4 000,00		4 000,00	0,0
203 - Frais d'études, rech. & dev. & frais d'insertion	50 000,00		50 000,00	0,0
21 - Immobilisations corporelles	824 600,66		824 600,66	0,0
2131 - Bâtiments publics	683 505,66		683 505,66	0,0
2152 - Installations de voirie	50 000,00		50 000,00	0,0
2172 - Agencements et aménagements de terrains	90 650,00		90 650,00	0,0
2184 - Matériel de bureau et mobilier	445,00		445,00	0,0
22 - Immobilisations reçues en affectation	10 000,00		10 000,00	0,0
221 - Terrains	10 000,00		10 000,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	938 600,66		938 600,66	0,0

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	938 600,66		938 600,66	0,0

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	37 973,66		37 973,66	0,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 765,00		12 765,00	0,0
10222 - FCTVA	8 765,00		8 765,00	0,0
10226 - Taxe d'aménagement	4 000,00		4 000,00	0,0
13 - Subventions d'investissement reçues	767 862,00		767 862,00	0,0
1317 - Budget communautaire et fonds structurels	27 000,00		27 000,00	0,0
1321 - Etat et établissements nationaux	410 242,00		410 242,00	0,0
1323 - Départements	306 800,00		306 800,00	0,0
1328 - Autres	23 820,00		23 820,00	0,0
Total recettes réelles hors opérations	818 600,66		818 600,66	0,0

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	120 000,00		120 000,00	-41,8
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections				
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.				
2111 - Terrains nus				
2115 - Terrains bâtis				
28031 - Frais d'études				
Total recettes d'ordre	120 000,00		120 000,00	0,0

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	938 600,66		938 600,66	0,0

Recettes d'investissement

Il manque les subventions de la région (partie associative, partie commerces). Le conseil régional a changé son mode d'attribution. Ces nouvelles aides s'intitulent à présent CONTRAT DE TERRITOIRE D'OCCITANIE (CTO). Il convient de refaire une demande de subvention. Un travail est mené avec la chargée d'études de la région afin de retrouver l'équivalent du montant initial envisagé pour l'opération.

Dépenses de fonctionnement

Jusqu'en septembre, il n'est pas prévu d'augmentation du prix du repas de la cantine.

D. ZIMMERMAN

Elle conteste le montant alloué à la médiathèque et refuse le budget proposé de 500 €. Il avait été prévu de mandater le meuble de la médiathèque sur un autre article.

C. MASSIP

Il propose de récupérer cette somme sur un autre article.

Monsieur le Maire

Il donne son accord pour rectifier le montant alloué à la médiathèque et le passer à 1 000 €. Il rappelle que les recettes de la médiathèque ne seront plus prises par la mairie.

MJC

Monsieur le Maire indique ne pas avoir réglé la subvention allouée à la MJC en 2022 car il n'approuvait pas son montant. Plusieurs maires du territoire ont émis le même avis. Il a sollicité un rendez-vous avec la nouvelle directrice de la MJC et tous les maires concernés. Il est toujours en attente d'une date.

Il informe qu'il a reçu à la mairie de ST JULIEN/G, le maire de SALLES et la directrice de la MJC car il refuse de régler une somme fictive proposée par le comptable de la MJC. Il convient de refaire le budget de la MJC et d'y faire apparaître la situation réelle.

F. FILHOS

Il estime qu'il n'est pas sérieux pour la MJC de proposer à l'occasion d'un rendez-vous des réductions de cette hauteur. Il souhaiterait connaître la différence entre le coût 2021 et celui de 2022. Il rappelle que la CAF a besoin de disposer de comptes corrects.

Monsieur le Maire

Elle a été incapable de présenter un bilan financier correct. Le comptable recruté en 2021 a tenté d'équilibrer les comptes mais aucune collectivité ne s'y retrouve.

C. MESTRE

Il souhaiterait savoir à combien revient le service de la MJC, disposer du nombre de personnes et avoir les créneaux d'intervention.

C. MASSIP

Il rappelle que le mercredi la MJC propose le "sac à malice" à LAFITTE + le centre aéré.

Le fonds du problème provient du nombre de salariés facturés. La MJC se base sur 3 animateurs alors qu'il n'y en a eu que 2.

Monsieur le Maire

Les subventions précédentes étaient en dessous de 25 000 € et très rarement à 30 000 €

V. ROUSSET

Elle rappelle que les parents participent aux coûts de la MJC.

Monsieur le Maire

Il précise que cette participation des parents est directement versée à la MJC.

F. FILHOS

Il profite de ce sujet pour signaler son énervement notamment le vendredi lorsqu'un groupe d'enfants arrive à la médiathèque non accompagné.

D. ZIMMERMANN

Elle estime que les animatrices sont gentilles et agréables ce qui n'étaient pas le cas avant.

C. MASSIP

Il rappelle que la MJC a perdu un enfant durant le trajet ALAE / école. L'enfant a été pris en charge par une maman.

V. ROUSSET

Elle précise qu'une enfant a été laissée à l'ALAE. L'enfant de petite section hurlait et s'est précipitée dehors. Elle avait été oubliée par les animatrices.

F. FILHOS

Il dénonce ce même type de comportement à la médiathèque. Lorsque les enfants vont aux toilettes, les portes extérieures sont ouvertes, il n'y a personne pour surveiller les enfants qui risquent de quitter le bâtiment à tout moment.

Monsieur le Maire

Il rappelle aux conseillers qu'ils sont élus et par conséquent concernés et responsables. Il demande à ce que ce type de situation soit remonté à la mairie.

Si un dysfonctionnement apparaît dans le service ALAE, il conviendra de rédiger un courrier à la direction de la MJC. Il n'est pas tolérable que les enfants se retrouvent seuls.

M. VILA

Elle informe que les enfants sortent parfois de la médiathèque par la porte arrière.

F. FILHOS

Les enfants ne doivent pas se présenter à la médiathèque sans la présence d'un adulte. Il est inquiet pour leur sécurité.

D. ZIMMERMANN

Le vendredi, il manque du personnel au regard du nombre d'enfants accueillis à la médiathèque. Pour les autres jours, le quota d'encadrement est correct.

FISCALITE

Les impôts vont augmenter car les bases ont été majorées de 7.1 %.

La DGF est passée de 1 275 € à 17 559 € grâce à l'intervention de l'AMRF.

La taxe d'habitation a disparu et doit être compensée sur la base du taux de 2017. Les députés doivent apporter une réponse sur le calcul de la compensation de la TH.

CONTRIBUTIONS FISCALES

Le budget a été réalisé sans augmentation du taux de fiscalité locale. Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers :

- Soit cette proposition est validée
- , Soit il est prévu une augmentation des taux

F. FILHOS

Il estime que les taux de fiscalités devraient être augmentés progressivement.

C. MASSIP

Dans la mesure où les bases locatives ont été augmentées, cela induirait une double augmentation pour les administrés.

Monsieur le Maire

Il rappelle qu'il existe la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie, la taxe sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants. Vient s'ajouter à cette fiscalité, la CFE pour les entreprises.

C. LASSERRE

Il souhaiterait connaître la position de la CCV et du SIVOM.

Monsieur le Maire

Pas d'augmentation prévue de la fiscalité de la Communauté des Communes du Volvestre
Rien n'a été avancé pour le SIVOM. Logiquement il devrait y avoir une baisse sur la fiscalité du SIVOM dans la mesure où les berges de Garonne comptabilisées l'an dernier pour RIEUX et ST JULIEN ne devraient pas être prises en compte cette année.

C. MESTRE

Il propose d'augmenter la taxe d'aménagement. Car si cette augmentation n'est pas prévue dès à présent, il faudrait éviter une augmentation prévue à terme.

C. MASSIP

Il rappelle que cela a déjà été fait récemment.

Monsieur le Maire

L'augmentation de la valeur locative de 7 % sera perçue par la commune.

O. CORNET

Il rappelle que dans un précédent tableau, il est apparu que le paiement de cette taxe avait augmenté, il ne faut pas la majorer une seconde fois.

C. MASSIP

Cette augmentation va être perçue par les administrés comme une majoration à l'initiative de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin public, à l'unanimité des membres présents de voter les taux de fiscalité locale tels que présentés.

RENOUVELLEMENT EXTENSION CARRIERE DENJEAN

Les gravières DENJEAN GRANULATS ont demandé le renouvellement de leur autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers à ST ELIX LE CHATEAU.

La durée de l'autorisation était de 17 ans. Elle arrive à expiration en 2025.
Une enquête publique a été lancée durant la période du 27 mars au 26 avril 2023.

En tant que commune limitrophe, ST JULIEN/G doit donner son avis sur ce projet lors de l'enquête publique.

La réponse est à communiquer avant le 11 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin public et à l'unanimité des membres présents, le renouvellement de l'autorisation d'exploiter accordée à la société DENJEAN GRANULATS à ST ELIX LE CHATEAU.

ACHAT TERRAIN AGRICOLE SIVOM

Monsieur le Maire avait déjà évoqué au conseil municipal le projet du SIVOM de vendre un terrain agricole situé autour de la ruine à Barrère. La superficie est de 16 335 m². Le SIVOM a fait évaluer le terrain par les Domaines pour un coût compris entre 9 000 et 10 000 €.

Monsieur le Maire a proposé une acquisition pour la somme de 9 000 €.

Il en profite pour faire savoir qu'il a reçu le fils MESPLE qui exploite en fermage les 1. 8 hectares communaux. Il va être demandé à la SAFER l'estimation de cette parcelle. Par cette vente, la commune disposera de fonds pour acquérir le bien du SIVOM.

C. MESTRE

Il souhaiterait savoir qui va entretenir ce champ.

Monsieur le Maire

L'idée serait d'échanger cette parcelle ultérieurement avec la parcelle qui prolonge celle de Mme LAJOUS.

C. MASSIP

Il estime qu'il serait opportun de récupérer l'arrière de l'école pour réaliser un chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin public et à l'unanimité des membres présents le projet d'acquisition de la parcelle du SIVOM pour un montant de 9 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à concrétiser cette vente chez Me DUCROS BOURDENS de CARBONNE.

C. MASSIP

Il rappelle que M. TASSIN de la société URBASOLAR a été reçu le 7 mars dernier et qu'un rapport a été fait au conseil municipal.

URBASOLAR envisage l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière de sables et de graviers appartenant à la société GUINTOLI au lieu dit Juliannis pour une surface d'environ 3.8 hectares. URBASOLAR a fait procéder à des inventaires faune/flore/habitants de mars 2021 jusqu'en février 2022. Des sondages pédologiques ont déterminé l'absence de zone humide.

Les services de la DDT ont été saisis pour valider la conformité du projet.

La commune avait évoqué la présence de la trame verte.

Il apparaît que même si la commune bloque le projet, URBASOLAR obtiendra tout de même l'autorisation d'installer ses panneaux photovoltaïques.

C. MESTRE

Il rappelle que le conseil municipal était contre ce projet.

F.FILHOS

Il constate que la tendance est de vouloir produire ce type d'électricité mais personne n'en veut chez soi.

C. MASSIP

La commune va supporter les nuisances. Il y avait les gravières, il y aura à présent le photovoltaïque d'autant que cette installation ne rapporte rien à la commune.

Monsieur le Maire

La commune ne devrait plus payer d'électricité en raison du barrage et à présent de ce projet.

C. LASSERRE

Il regrette que le privé fasse du business sur du foncier de la commune et enlaidisse le paysage notamment avec les gravières.

Monsieur le Maire

Il rappelle qu'aujourd'hui l'ensemble du foncier agricole situé jusqu'à l'entrée du village a été vendu par les agriculteurs à 60 000 € l'hectare. Il déplore que ces mêmes personnes viennent ensuite se plaindre à la mairie pour peu de chose.

C. MASSIP

Il souhaiterait que la commune puisse récupérer un maximum d'avantage dans ce projet. Il rappelle que la commune va cependant percevoir l'IFER.

C. MESTRE

Le projet ne doit rien coûter. Dans le PLU, il avait été précisé que la commune ne voulait pas de photovoltaïque.

O. CORNET

Effectivement, cela avait été dit.

Monsieur le Maire

URBASOLAR précise que les services de l'Etat ont confirmé que le projet était compatible avec le document d'urbanisme de la commune et qu'il n'y avait donc pas de modification à envisager.

Cependant, il apparaît dans le dossier transmis l'existence d'un tracé cadastré traversant le site, creusé dans le cadre de la carrière mais qui n'existe plus physiquement à ce jour. Il s'agirait d'un chemin rural. Un déclassement est nécessaire afin de créer une parcelle sur ce tronçon qui coupe le projet en deux. Après bornage, le tronçon sera intégré au domaine privé de la commune. Une enquête publique doit être initiée en vue d'un déclassement et d'une alinéation du chemin.

URBASOLAR s'engage à constituer le dossier administratif (prise en charge du coût du géomètre, des coûts du bornage, élaboration du dossier explicatif, constitution des plans).

Il est proposé de vérifier la conformité du projet avec le PLU.

Dans l'hypothèse où le projet est conforme, le conseil municipal approuve au scrutin public à l'unanimité des membres présents :

- La mise en enquête publique du déclassement du chemin rural
- Le passage dans le domaine privé de la commune
- Le choix du commissaire enquêteur
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce déclassement et à cette alinéation
- De signer un bail avec URBASOLAR pour l'alinéation du chemin durant l'exploitation du projet de panneaux photovoltaïques
- De conditionner ce déclassement au versement d'un loyer et à la signature du bail

QUESTIONS DIVERSES

1/ IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION NEUVE DE TRAITEMENT DE GRANULATS : CEMEX

La réalisation du projet se heurte au règlement écrit du PLU de la commune de ST JULIEN/G. Il est instauré que la construction en zone N (article 9) limite la hauteur autorisée à 7 m à l'exception des constructions à usage agricole limitées à 12 m.

Or la hauteur de construction d'une usine de traitement de granulats est de 15 m.

La CEMEX sollicite la commune pour modifier cet article.

Monsieur le Maire

Selon lui, il n'est pas question que la commune prenne en charge le coût de la modification du PLU. Si la CEMEX souhaite cette modification, ils devront en supporter la charge. La commune pourra en profiter pour modifier la rubrique qui porte sur la partie réservée du projet LAJOUS.

F. FILHOS

Les agriculteurs acceptent de l'argent des gravières, nous allons faire pareil.

C. MASSIP

La différence entre ses deux positions est que la gravière dans le cas présent existe déjà.

Monsieur le Maire

Sachant que la CEMEX n'est pas en cours d'extraction sur ST JULIEN/G mais que la commune perçoit néanmoins 50 000 € de redevance annuelle, une discussion pourra être engagée avec Mme IZARD de la CEMEX. Il peut être demandé que la butte soit maintenue et que le transport des matériaux se fasse sur des tapis qui passeront sous la route de ST ELIX à LAVELANET.

La station est sur une ancienne gravière CEMEX dont l'accès se fera par un portail qui va du rond-point à l'autoroute.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin public à l'unanimité des membres présents d'autoriser la modification du PLU sous réserve que la prise en charge soit assurée par la CEMEX.

2/ SALLE DES FETES

M. VILA

Elle propose d'approuver le devis de la société MIELLE : chariot pour porter 10 tables, poids 400 kg.

C. MESTRE

Pourquoi ne pas opter pour un chariot de 200 kg ou envisager 2 fois 10 tables.

C. LASSERRE

Il est d'accord pour envisager cet achat. Après, il faudra étudier les meilleures propositions.

3/ FEUX TRICOLORES

C. MASSIP

Le SDEHG a été averti que les feux ne fonctionnent plus. Il semblerait que nous n'ayons pas le droit de les maintenir éteints.

A priori, ils n'ont fonctionné que deux jours.

C. LASSERRE

Il va appeler le SDEHG.

Pour mémoire, il leur a été demandé que le feu soit maintenu au rouge et ne passe au vert que si la limitation de vitesse est respectée.

4/ PANNEAUX SIGNALIQUES POUR PRESENCE D'ENFANTS

La commune a reçu les panneaux. Il est prévu d'en positionner un à chaque entrée de départementale. Il faut à présent étudier les meilleurs emplacements.

S. VIGNE

Il propose de les fixer au-dessous du panneau 30.

5/ FORMATION DES GESTES DE PREMIERS SECOURS

L'UFOLEP a été sollicitée pour réaliser une formation PSC1 le 7 juin pour six personnes payantes et une personne sénior (60 ans et plus) gratuite.
Le coût par personne est de 55 €.

D. ZIMMERMANN est intéressée pour y participer.

6/ RIDEAUX SALLE DES FETES

M. VILA

Elle interroge pour savoir quels sont les conseillers aptes à remettre les rideaux sur les ouvertures où il n'y a pas de porte.

Dimanche matin, seront présents : C. MASSIP / C. MESTRE / S. VIGNE

O. CORNET

Rappel : interdiction de mettre des rideaux sur les portes uniquement sur les baies vitrées.

7/ MEDIATHEQUE

D. ZIMMERMANN

Elle souhaiterait que la commune fasse l'acquisition de caisses grises pour déplacer les livres (coût de 10 € la caisse).

La médiathèque fait savoir que nos caisses ne sont plus adaptées suite à des lumbagos à répétition.

La référente médiathèque a proposé de mutualiser ces achats.

La question est de savoir si cet achat peut intéresser d'autres collectivités ou d'autres associations.

Monsieur le Maire

L'atelier est en désordre. Il pourrait être prévu l'achat de 12 caisses qui seront également utilisées pour l'atelier. Mais prudence car le budget n'est pas extensible.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

C. MASSIP

Il fait remarquer que n'ont pas été traités dans le budget les montants des subventions allouées aux associations.

M. VILA

Mme LAGARDE pour l'équitation a fait une demande de 500 €. Or, cette association ne propose rien sur le village. Ils ne font que des randonnées. Donc rien n'a été alloué.

C. MASSIP

Pour l'APE (parents d'élèves), il fait savoir que l'association ne demandera pas de subvention cette année. L'association va être mise en sommeil quelque temps.

Monsieur le Maire

Il fait remarquer que la commune sollicite parfois l'ACCA pour des interventions ponctuelles.

F. FILHOS

Il précise que l'ACCA n'a rien demandé

Les ST JULIEN DE France ont demandé 500 €, mais il n'est prévu que 200 €

C. MASSIP

Il souhaiterait connaître la base de réflexion pour l'attribution des subventions.

F. FILHOS

La base retenue est celle du prévisionnel présenté.

Par exemple, le comité des fêtes a présenté un budget faisant apparaître 10 000 € de recettes mais sollicite en parallèle la commune pour une subvention de 7 000 €. Cela ne semble pas logique. Il convient de prendre en compte les bénéfices, une fois la fête réalisée il faudra équilibrer.

C. LASSERRE

Le prévisionnel va être revu.

Monsieur le Maire

Il propose de voter le montant des subventions tel que présenté. Un point sera fait durant l'année.

F. FILHOS

Il apparaissait à la lecture des bilans présentés que le coût de la fête était équilibré (même un bénéfice de 2 000 € était noté). Sur l'ensemble des autres manifestations, le comité des fêtes réalise des bénéfices.

C. LASSERRE

Il indique que le comité des fêtes va changer la bâche des chapiteaux.

Monsieur le Maire

Le budget est déjà voté. On verra plus tard les investissements réalisés par le comité des fêtes.

C. MASSIP

Il fait remarquer qu'avec le projet CŒUR DE VIE, le comité des fêtes va perdre de la commodité, si on leur baisse la subvention, ce sera double peine.

Monsieur le Maire

Il admet que F. FILHOS et M. VILA ont raison. Tout le monde « tire sur la corde » ; on aide les associations qui font vivre le village. Logiquement une subvention est allouée au regard d'une dépense précise.

C. LASSERRE

Le second budget prévisionnel sera très précis.

F. FILHOS

Il tient à féliciter le comité des fêtes qui, cette année, a respecté les délais de transmission des documents.

Monsieur le Maire

Il comprend les propos du comité des fêtes mais il en profite pour remercier F. FILHOS et M. VILA pour le travail fourni auprès des associations.

9/ AMENAGEMENT CŒUR DE VIE

I.BRESSAC

Elle souhaiterait connaître l'état d'avancement des travaux et notamment la partie occupée par le comité des fêtes

C. MASSIP

L'appel d'offres doit être relancé en raison d'un premier marché infructueux. Ce nouvel appel d'offre portera sur l'ensemble du projet. Le chantier devait être achevé fin d'année.

Monsieur le Maire

Il a été décidé de commencer par la démolition du bâtiment arrière.

En ce qui concerne la partie commerce, un changement est intervenu. L'une des deux coiffeuses a un sérieux problème de santé qui ne lui permettra plus d'exercer son métier.

C. MASSIP

Afin d'éviter que la commune ne se retrouve confrontée à des demandes non honorées, les travaux vont être lancés avec des solutions plus neutres et modifiables. La commune pourra ainsi s'adapter aux propositions qui arriveront au fil de l'eau.

Le Secrétaire

I.BRESSAC

